

COMPTE-RENDU CONSEIL MUNICIPAL

D'AVRIL 2019

- Accord pour vendre la parcelle de terrain à bâtir au lotissement à l'Isle, lot n° 9 cadastré ZO 166, d'une superficie de 799 m² au prix de 49 €/m², soit 39 151 € TTC, frais de notaire à la charge de l'acquéreur.

- Accord pour vendre la parcelle de terrain à bâtir au lotissement à l'Isle, lot n° 4 cadastré ZO 161, d'une superficie de 803 m² au prix de 49 €/m², soit 39 347 € TTC, frais de notaire à la charge de l'acquéreur.

- Accord pour vendre la parcelle de terrain à bâtir au lotissement à l'Isle, lot n° 10 cadastré ZO 167, d'une superficie de 900 m² au prix de 49 €/m², soit 44 100 € TTC, frais de notaire à la charge de l'acquéreur.

- Le Maire est autorisé à signer tout document relatif au plan de financement pour la construction de la tranche conditionnelle du complexe mutli-associatif. Le coût total HT s'élève à 1 245 809 €. Le plan de financement est le suivant :

Conseil départemental du Doubs	81 000 €	accordée
Conseil régional Pays Loue-Lison	108 300 €	accordée
Jeunesse et sports	85 000 €	accordée
Etat	350 000 €	accordée
FEADER	250 000 €	sollicitée
Emprunt	200 000 €	
Fonds libres	171 509 €	

La part éventuellement non couverte par la subvention FEADER sollicitée sera prise en charge par la Commune d'Arc et Senans.

- Le Conseil municipal approuve la décision de recourir à un emprunt à court terme, relais dans l'attente de subventions et TVA et autorise le Maire à signer le contrat et tout document relatif à cette affaire.

Après avoir pris connaissance des propositions remises par les différentes banques ayant répondu et après délibération, le Conseil décide de contracter auprès du Crédit Agricole de Franche-Comté un emprunt à court terme relais d'un montant de 300 000 € sur une durée de 24 mois, avec remboursements trimestriels.

- Pour répondre à une sollicitation de la Communauté de Communes Loue-Lison, pour se prononcer sur l'opportunité du transfert de compétences eau et assainissement au 1^{er} janvier 2020, le Conseil souhaite voir cette prise de compétence reportée au plus tard le 1^{er} janvier 2026, conformément à sa délibération du 22/02/2019.

- Le Conseil municipal prend acte des nouvelles modalités de partenariat du Département du Doubs avec les territoires, concernant l'évolution des modalités de son soutien financier en faveur des projets locaux et approuve le contrat P@C 2018-2021 proposé par le Département du Doubs pour le territoire Loue-Lison.

- Accord pour vendre la parcelle de terrain à bâtir au lotissement à l'Isle, lot n° 6 cadastré section ZO 163, d'une superficie de 719 m² au prix de 49 €/m², soit 35 231 € TTC, frais de notaire à la charge de l'acquéreur.